

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre mars deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/02/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010-023: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Christine RIFFAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame Christine RIFFAUD présente le résumé suivant du compte administratif 2009 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	2 747 817,92	2 892 037,50	6 598 520,08	5 598 100,14	9 346 338,00	8 490 137,64
Résultats de clôture	--	144 219,58	1 000 419,94	--	856 200,36	--
Résultats reportés	--	86 685,82	679 080,06	--	592 394,24	--
Totaux cumulés	--	230 905,40	1 679 500,00	--	1 448 594,60	--

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le compte administratif 2009 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 05 mars 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 10/03/2010

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2009 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Date de transmission de l'acte : 10/03/2010

Factu :

Date de réception de l'accusé de réception : 10/03/2010

Numéro de l'acte : 2010-023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100305-2010-023-DE

Date de décision : 05/03/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers